

Et les dits amendements étant lus la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer occidental d'augmenter de nouveau et d'améliorer ses moyens de correspondance, et pour autoriser et confirmer l'émission de certaines débentures," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant l'émission de bons par la compagnie du chemin de fer international de *St. François* et de *Mégantic*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour augmenter les pouvoirs de la compagnie de télégraphe de la Puissance" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte, pour imposer des droits de licence sur les fabricants de spiritueux pour amender l'Acte concernant le revenu de l'Intérieur, et pour empêcher la falsification des aliments, des breuvages et des drogues," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott* il a été